N° 152 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Mardi 1er Juin 1909

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans ses bureaux, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

L'AMNISTIE

Le fait que la proposition d'amnistie pour les postiers était présentée par le seul M. Coutant, le joyeux député d'Ivry, indiquait que les socialistes ne la prenaient pas au sérieux.

M. Coutant est lui-même un « révoqué ». A la suite de démêlés avec son prédécesseur à la mairie d'Ivry, M. Roussel, un des pontifes de l'Eglise guesdiste et qui fut autrefois candidat législatif dans l'arrondissement d'Avesnes, il a été exclu du Parti unifié. Et M. Jaurès, qui est venu soutenir sa proposition en faveur des postiers, s'abstient soigneusement de demander l'amnistie pour son infortuné collègue.

Du moment que la question était posée, même par cet « irrégulier » comme M. Coutant, les socialistes et aussi leurs amis et alliés, les cléricaux-nationalistes-royalistes, ne pouvaient faire autrement que de l'appuyer.

Les postiers révoqués sont, en effet, leurs victimes. Ce sont eux, les démagogues de gauche comme les démagogues de droite, qui, par leurs violentes excitations, par leurs basses courtisaneries, les ont poussés à la révolte contre leurs chefs, contre le gouvernement, contre le Parlement, contre la nation elle-même.

Cherchez, dans les journaux socialistes et anarchistes, aussi bien que dans les feuilles cléricales, monarchistes et royalistes (à l'exception de l'Eclair), une réserve quelconque sur l'attitude des grévistes postiers, une désapprobation timide des excès de langage auxquels les « militants » ne cessaient de se livrer. Vous ne les trouverez pas.

A qui mieux mieux, les uns et les autres, fraternellement unis, encourageaient la rébellion, applaudissaient à toutes les attaques et à toutes les injures dirigées contre les ministres et contre les « parlementaires », proclamaient que les grévistes avaient le bon droit pour eux et leur promettaient la victoire.

Les malheureux postiers se sont laissé prendre à ces malsaines excitations. Ils ont « marché », naïvement, violemment, bien convaincus qu'ils allaient une fois encore, faire capituler le gouvernement.

Ils doivent s'apercevoir aujourd'hui que les conseilleurs ne sont pas les payeurs.

Ils ont été les dupes de ceux qui se servaient d'eux dans un but politique et de Parti, dans l'espoir de faire tourner cette agitation au profit de leurs projets révolutionnaires ou monarchistes.

Et ce sont eux qui payent, en la personne de plusieurs centaines de leurs camarades révoqués.

***

Que les auteurs responsables de cette belle besogne viennent hypocritement, à la tribune de la Chambre, demander l'amnistie pour leurs victimes ; c'est bien le moins qu'ils puissent faire.

Mais tout le monde comprend qu'une pareille requête ne puisse, pour le moment du moins, être seulement examinée.

Il ne s'agit pas, en effet, de se montrer impitoyables envers des fonctionnaires dont beaucoup, sans doute, ont obéi à l'entraînement des meneurs, et aux excitations démagogiques.

Mais il est nécessaire que les mesures prises conservent un caractère tel qu'elles inspirent une juste crainte à ceux qui seraient tentés d'imiter les exploits des Le Gléo, des Lamarque et autres Subra.

L'intérêt national exige que nous ne soyons pas exposés, à chaque instant, à des crises comme celles que nous avons successivement dû subir, et qui, renouvelées et étendues, seraient une cause de ruine pour la France.

Comme l'a dit justement M. Barthou, une amnistie accordée immédiatement serait une prime donnée à l'indiscipline et à la rébellion des fonctionnaires.

Pourquoi se gêner, ne manqueraient pas de dire, non seulement les postiers, mais les agents des diverses autres administrations ? Offrons-nous, de temps en temps, notre bonne petite grève, ne serait-ce que pour embêter le gouvernement. Cela met en vedette les militants, et leur donne la chance de décrocher quelque mandat. On a même parfois la satisfaction et l'avantage de faire « capituler » Clémenceau et ses collègues. Et on ne risque rien. Allons-y donc !...

***

Non ! la proposition de M. Coutant n'était pas sérieuse.

Et il ne s'est trouvé pour la voter que les députés de droite et d'extrême gauche, encore une fois intimement associés.

Une remarque doit être renouvelée, à ce propos, en ce qui concerne nos députés cléricaux du Nord : c'est que pendant que MM. Dansette et Coshin se prononçaient contre l'urgence, M. Groussau qui, dans un vote précédent, s'était solidarisé avec les députés nationalistes partisans de la politique du pire, s'est, cette fois, abstenu.

Il n'a pas osé aller jusqu'au bout dans la voie démagogique où il s'est depuis quelque temps engagé, à la suite de ces amis de la *Dépêche* et de la *Croix*.

***

Est-ce à dire que jamais, selon l'expression rappelée par M. Jaurès, des mesures de clémence n'interviendront ?

Personne ne le pense.

C'est une question d'heure, d'opportunité, et aussi d'étude et d'examen.

M. Barthou a rappelé qu'il ne faut pas confondre amnistie avec réintégration.

Il y aura certainement, dans un temps plus ou moins éloigné, des postiers réintégrés. Encore faut-il que par leur attitude ils montrent qu'ils sont dignes de la mesure qu'ils sollicitent et que le gouvernement et le pays pourront compter à l'avenir sur leur dévouement et sur leur fidélité dans l'exercice de leurs fonctions.

Quant aux hervéistes et aux anarchistes, leur place n'est point dans les administrations et services publics de la nation.

Georges ROBERT.

La Politique

Maintenant que c'est terminé, nous avons à nous demander si nous devons nous contenter de la victoire du bon sens et de l'ordre sur les éléments démagogiques.

Le mouvement auquel nous venons d'assister a des origines qu'il convient de rechercher. C'est en les mettant en lumière que nous saurons ce qu'il convient de faire pour éviter le retour de semblables crises.

La démocratie ouvrière a des droits et des besoins que nous ne saurions pas méconnaître. Il faut que l'exercice des premiers soit assuré. Il est indispensable que les seconds reçoivent satisfaction.

J'ai blâmé ici l'action des meneurs, parmi lesquels se rencontrent tant de gens suspects. Mais il faut bien avouer que ces meneurs s'agiteraient dans le vide, si le prolétariat n'avait pas à se plaindre de la lenteur de l'action parlementaire.

Que de lois en suspens ? Que de projets se traînant lamentablement d'une Chambre à l'autre ! Que de réformes souvent promises, et non encore réalisées, tandis qu'autour du pouvoir et des portefeuilles se livrent de mesquins combats, et alors que les intérêts personnels prennent le pas sur les intérêts généraux.

En toute sincérité, je crois pouvoir dire à nos amis, les républicains radicaux, en qui le pays a mis sa confiance, qu'ils ne doivent plus tarder à accomplir leur œuvre sociale, à se mêler intimement au peuple, à vivre de la vie du prolétariat.

Il y a déception parmi les ouvriers, parmi les petits fonctionnaires, et cet état d'esprit est éminemment favorable aux entreprises et aux manœuvres des agents de désordre, qui ne travaillent beaucoup plus, sans doute, pour la réaction royaliste que pour la démocratie laborieuse.

Songez que la nation se fait de la République un idéal de liberté, de justice, de bien-être, de bonheur humain, et cherchez autour de vous si cet idéal est réalisé. Comprenez qu'il ne le sera pas, tant qu'il y aura des vieux sans pain, des chômeurs, des miséreux sans feu ni lieu, tant qu'une seule créature humaine manquera du nécessaire et ne recevra pas de la société l'aide qu'on lui doit.

La solution de ces problèmes est autrement intéressante que celle des difficultés électorales ou des divisions des groupes. Elle valait un effort de bonne volonté de la part de tous ceux qui se disent les amis du peuple, à commencer par les socialistes, qui ont commis une lourde faute le jour où ils ont cru devoir se séparer du bloc démocratique, alors que tant de bonne besogne restait à faire !

On voit quelle est l'œuvre d'aujourd'hui et de demain. Qu'on y travaille, et l'institution républicaine bravera tous les coups.

Henry JAGOT.

LA HAUSSE DES SALAIRES EN ALLEMAGNE

Le « Bureau de Statistique » de la ville de Schomberg a fait un travail très instructif sur le développement des salaires dans l'industrie allemande. Les statistiques qu'on y trouve méritent d'autant plus d'attirer l'attention qu'elles ne se bornent pas à déterminer le taux des salaires des dernières années, mais remontent jusqu'à l'année 1871.

Elles permettent de constater pour les années antérieures au XXe siècle ce phénomène qui ne se reproduit plus de nos jours avec la même intensité : baisse rapide des salaires au temps de crise et hausse moins accentuée dès la reprise des affaires.

Ces oscillations sont actuellement bien moins fortes, grâce à l'usage qui s'est établi dans un grand nombre d'industries de fixer par convention le taux des salaires pour une période assez longue. C'est ainsi que l'année dernière, dans les industries du bâtiment, il a été stipulé que le ralentissement de l'activité ne pourrait entraîner de réduction de salaires.

Par contre, dans les industries où de pareils contrats collectifs n'ont pas été signés, on assiste en ce moment à une forte dépression des salaires.

Quelques exemples suffiront à démontrer les hausses de salaires réalisées depuis une trentaine d'années. Dans l'industrie minière de la vallée de la Ruhr on constate que la moyenne des salaires s'est élevée de 3 fr. 22 en 1876, à 6 fr. 45 en 1907, soit une augmentation de 125 % en 31 ans ; en Silésie, le salaire moyen avait été en 1886 de 2 fr. 54, il était en 1907 de 5 fr., soit presque 100 % d'augmentation en 21 ans.

Dans le Harz où l'on extrait des minerais, la hausse a été par contre peu sensible ; la moyenne journalière y était de 3 fr. 46 en 1884 et de 3 fr. 87 en 1907, c'est-à-dire 12 % d'augmentation en 23 ans.

Dans l'industrie du bâtiment, la hausse des salaires a été également très considérable ; pendant 20 ans s'étendant de 1885 à 1905 le salaire journalier des maçons a augmenté à Hambourg de 50 %, à Altona, Wandsbek, Dresde, Berlin, Nuremberg, Elberfeld, de 60 à 70 %. En 1879 la moyenne des salaires des ouvriers auxiliaires de la bâtisse était de 2 fr. 62 ; elle avait atteint, au 1906, la somme de 5 fr. 62.

Les ouvriers menuisiers touchaient en 1879 une moyenne de 3 fr. 12 et de 7 fr. 85 en 1903.

Même mouvement ascensionnel dans l'industrie des transports.

En 1871, un camionneur berlinois gagnait par semaine 20 fr. 62, le tarif convenu en 1905 lui a assuré un gain hebdomadaire de 35 fr.

Parmi les travailleurs les moins payés en Allemagne figurent les ouvriers et petits employés des chemins de fer prussiens. De 1895 à 1907, le salaire du personnel auxiliaire a passé de 2 fr. 40 à 3 fr. 36. L'augmentation de 40 % paraît considérable, mais la rémunération n'en reste pas moins très minime. Pour tous les ouvriers et petits employés de chemins de fer, la moyenne ressort à 3 fr. en 1895 et à 3 fr. 97 en 1907, soit 33 % en 12 ans.

Ce qui donne aux augmentations de salaires une signification particulière. C'est qu'elles coïncident généralement avec une diminution des heures de travail. Mais, d'autre part, il faut tenir compte du renchérissement du coût de la vie. Il est incontestable, en effet, que les dépenses des ménages ouvriers pour le loyer, la nourriture, l'habillement, se sont sensiblement accrues. A cet égard, la statistique du Bureau de Schomberg présente des lacunes et ne permet pas de se rendre compte dans quelle mesure la condition de l'ouvrier s'est améliorée.

Néanmoins le temps est passé où l'on pouvait attribuer à la modicité des salaires des ouvriers allemands les succès de l'industrie germanique à l'étranger.

Gustave RYNER.

La grève des Inscrits Maritimes

LA SITUATION

Marseille, 31 mai.

Ce matin sont arrivés de Toulon 144 marins de l'Etat qui ont embarqué sur divers navires qui vont lever l'ancre incessamment. Ils sont arrivés par le croiseur « Goliath ». C'est ainsi que le « Général-Chanzy » partira à 5 heures pour Alger, ayant à bord un second maître, 10 matelots, 3 quartiers-maîtres mécaniciens, 16 chauffeurs et 10 soutiers de l'Etat. Sur le « Rhône » ont embarqué un second maître, 10 matelots, deux quartiers-maîtres mécaniciens, 10 chauffeurs et 6 soutiers, qui partiront demain pour Tunis. Le « Corte » a embarqué 10 chauffeurs. La Compagnie a déclaré qu'elle prendrait des matelots. Le « Russie », qui a le même équipage que le « Général-Chanzy » partira demain pour Oran. Le « Eugène-Etienne » est parti à 1 heure pour Oran. Cet après-midi, à 2 heures, une réunion a lieu à la Bourse du travail au cours de laquelle il sera décidé des mesures à prendre en vue de la continuation de la grève. Aucun incident à signaler.

La méningite cérébro-spinale

Bar-le-Duc, 31 mai.

Au fort de Vaux, près de Verdun, un cas de méningite cérébro-spinale, suivi de mort vient de se produire. La garnison de ce fort a été consignée pour empêcher tout contact avec les autres troupes du camp retranché et le service de santé a pris aussitôt les mesures propres pour éviter la contagion.

Informé d'urgence, le ministre de la guerre a envoyé au fort de Vaux pour visiter la garnison et faire une enquête au sujet du cas regrettable qui s'est produit.

CHRONIQUE SOCIALE

Les Accidents du Travail

Une tendance nouvelle. — Le droit ouvrier en cas d'accident. — Le texte est formel. — Application curieuse. — Manque de logique. — Démonstration irréfutable

La loi sur les accidents du travail est de celles sur lesquelles il importe de veiller avec un soin jaloux. elle est en effet destinée à réparer partiellement les malheurs causés par un outillage chaque jour plus complexe et plus dangereux. Nous trouvons ici deux tendances opposées, d'une part celle des solidaristes, de l'autre celle des compagnies d'assurances, substituées en fait au patronat. Celles-ci, tout le monde le reconnaîtra, n'ont rien de commun avec les sociétés philanthropiques, elles cherchent, c'est d'ailleurs leur seule raison d'être, à servir à leurs actionnaires les plus gros dividendes possibles. Or nous ne connaissons jusqu'à présent qu'un seul moyen d'atteindre ce but, toucher les plus fortes primes que l'on peut, tout en ne payant qu'un minimum d'indemnités. Nous nous trouvons ici, vis-à-vis deux intérêts antagonistes, a-t-on pas d'ailleurs *une loi générale ? Mais encore faut-il que la* lutte soit égale, or on nous signale une tendance qui si elle se généralisait, rendrait singulièrement difficile la situation des travailleurs, nous voulons parler d'une jurisprudence nouvelle, d'après laquelle les faibles diminutions de capacité professionnelle seraient considérées comme négligeables.

La loi de 1898 est cependant formelle ; elle proclame que tout ouvrier ou employé a droit « pour l'incapacité partielle et permanente, à une rente égale à la moitié de la réduction que l'accident a fait subir au salaire. » Le droit est ici absolu, indiscutable. Sans doute lorsque après un accident du travail il ne subsiste ni point douloureux, ni gêne dans les mouvements, et que l'aptitude générale au travail n'est en rien diminuée, l'ouvrier n'a pas le droit à la rente prévue par la loi de 1898, ainsi que l'a très justement ordonné un récent arrêt de la Cour de Douai. La situation nous paraît tout autre lorsque « l'incapacité dont est frappée la victime est considérée comme affectant la valeur professionnelle dans une proportion trop insignifiante pour être de nature à produire, dans la pratique, des résultats appréciables », ainsi que l'a décidé un jugement du tribunal civil de *Limoges* ayant à apprécier l'incapacité provoquée par la perte de deux phalanges de l'index droit, incapacité évaluée à 4 % par les experts !

La loi assure à la victime une rente égale à la moitié de la réduction que l'accident a fait subir au salaire, aussi [illegible] en vertu de quel principe la jurisprudence peut aboutir à des conséquences diamétralement opposées au texte qu'elle interprète. Si le législateur avait voulu limiter le champ d'application de la loi, il l'eût fait lui-même. Il aurait dit, par exemple, que la rente ne devait être accordée que pour les incapacités permanentes entraînant un minimum de 10 % de diminution de capacité professionnelle, il n'en a rien fait, bien plus, il a reconnu formellement le droit aux faibles indemnités en stipulant que la pension ne peut être remplacée par le payement d'un capital que si elle n'est pas supérieure à cent francs.

Appliquons cette règle à un ouvrier blessé gagnant quatre francs par jour ; si nous admettons l'année ouvrable comme composée de trois cents jours, le salaire annuel sera de 1 200 francs. La rente étant égale à la moitié de la diminution de salaire pour une rente de cent francs, cette dernière doit être de 200 francs, ce qui représente environ 16 % de diminution de capacité professionnelle. Une double conséquence s'impose ici, d'abord à partir de 16 %, au cas particulier, la rente serait irrachetable, ensuite ce taux de 16 % représenterait le « maximum » des rentes rachetables. Dans tous les pays, 4 % formant le quart de 16 %, comment soutenir que le quart du maximum de la rente rachetable est une quantité négligeable ? [illegible] rentes hypothèses rachetées ; elle [illegible] de 200 à 250 francs. Certaines personnes trouveront peut-être que c'est là une somme insignifiante, elles prouveront simplement qu'elles sont assez heureuses pour n'avoir jamais connu la gêne, mais en même temps elles montreront qu'elles ignorent complètement la condition de la plupart des travailleurs, qu'elles ne savent pas combien en chômage, [illegible] d'entraîner qu'une [illegible] professionnelle, serait une lourde faute. Au point de vue droit elle nous paraît indéniable. Dans le cas où elle tendrait à se généraliser, il appartiendrait au Parlement de fixer lui-même l'interprétation d'un texte dont la clarté même apparaît cependant lumineuse aux yeux les plus prévenus.

RESTAL.

MORT D'UN SÉNATEUR

Paris, 31 mai.

M. Eugène Goulu, sénateur inamovible, est mort ce matin chez lui, 22, rue de Lisbonne, à Paris.

Il était âgé de 91 ans. Il était né près de Tours ; son père, M. Alexandre Goulu, avait été ministre.

M. E. Goulu avait d'abord été banquier à Tours. Il en devint maire en 1870. Député en 1871, il fut nommé sénateur en 1875.

Il ne reste plus maintenant que quatre sénateurs inamovibles : MM. Magnin, de Marcère, Cazot et Béranger.

La chaleur en Egypte

Le Caire, 31 mai.

Pour la deuxième fois ce mois-ci, une vague de chaleur a passé sur l'Egypte. Hier il y a eu +51° au Caire.

Agence illicite de transports

Paris, 31 mai.

Sur commission rogatoire de M. Boucher, juge d'instruction à Paris, M. Peudepièce, commissaire spécial de la brigade mobile de Bordeaux, arrêtait hier, à l'arrivée du rapide de Paris, les employés d'une entreprise ayant son siège principal impasse Sainte-Catherine, et qui opérait illicitement le transport des marchandises entre Paris et Bordeaux et plusieurs autres villes du Sud-Ouest.

Le dommage causé de ce fait aux compagnies de chemins de fer intéressées serait considérable, et rien que pour l'Etat s'élèverait, assure-t-on, à 700.000 ou 800.000 francs.

L'entreprise dont il s'agit est dirigée par M. P..., qui possède un bureau rue Montmartre, à Paris. Son procédé consistait à faire convoyer et distribuer rapidement par ses employés, porteurs de cartes d'abonnement, les colis de toute nature qui lui étaient confiés. Ce trafic est, comme on le sait, [illegible]

Feuilleton du 1er Juin 1909 N° 95

HAINE D'AMOUR

par

Henri GERMAIN

Quant à ce musicien de malheur, je le repincerai, plus tard, je le jure !...

Le docteur l'interrompit en lui posant doucement la main sur l'épaule.

— Allons, allons, du calme, ne parlez pas trop, fit-il, d'un accent autoritaire.

De Landrec comprit l'importance et la sagesse de ce conseil ; il se tut.

Mais son regard, la contraction haineuse de toute sa physionomie trahissaient les noires pensées qu'il n'exprimait pas complètement.

Enfin le témoin parti à la recherche d'un véhicule reparut, et s'adressa tout de suite au blessé.

— J'ai trouvé, dit-il, un paysan qui veut bien vous conduire à la gare, il attend à la grille.

Sa voiture n'est pas des plus confortables ; c'est une sorte de charrette suspendue, à deux roues.

Cependant vous n'y serez pas trop mal, car je lui ai fait mettre un matelas dans le fond, en disant qu'il s'agissait d'un malade.

— Très bien, dit le docteur, il faut maintenant aller jusqu'au véhicule en question, sans trop déranger le pansement.

Le mieux serait d'éviter la marche à M. de Landrec.

Nous allons le transporter doucement.

Le blessé, passant alors chacun de ses bras autour du cou de ses témoins, se laissa enlever par eux, puis déposer, avec des précautions extrêmes sur le matelas.

Le docteur monta sur la banquette du devant avec le conducteur et l'équipage se mit en route au pas du cheval.

Don José et les témoins marchaient en avant, tout en devisant de l'accident.

Au chemin de fer, de Landrec fut installé dans un compartiment de première classe, puis en arrivant à Paris, ramené chez lui dans un fiacre.

De Mendoza et le docteur l'accompagnaient.

Dès son arrivée, le praticien lui fit un nouveau pansement, écrivit une ordonnance et se retira.

Avant de le quitter à son tour, don José lui serra la main en disant :

— Ne vous tourmentez pas trop pour nos affaires ; j'ai trouvé, je le pense, une combinaison nouvelle susceptible de nous maintenir à flot pour le moment.

Il mentait ; la combinaison dont il parlait devait servir à ses seuls intérêts personnels et assurer sa propre sécurité, ou plutôt son existence, en cas de catastrophe finale.

De Landrec ne lui répondit que par un regard brillant d'une certaine reconnaissance.

La fièvre croissante le terrassait déjà, lui enlevait la plénitude de ses facultés.

Mais le faux Américain, en son égoïsme farouche, ne s'inquiéta pas de cet état.

Dès qu'il se trouva dehors, tout proche de la gare Saint-Lazare, il s'y fit servir un déjeuner copieux.

Le temps froid et triste, le dénouement malheureux du duel de son associé l'avaient indisposé.

Son repas terminé, il s'en retourna tout réconforté dans ses bureaux de la rue Laffitte où dès son arrivée, il fit appeler le Blondin.

Le misérable était installé depuis huit jours, dans des fonctions infimes, ne lui permettant pas fort heureusement sans doute, d'être en contact avec les bureaux où se manipulaient les espèces sonnantes.

On lui avait évité sagement cette tentation.

Don José, en le voyant paraître dans son cabinet, se leva, ferma derrière lui la porte à clef et revint s'asseoir.

Puis il l'examina très attentivement pendant un instant, et sa physionomie trahit une expression de vif mécontentement.

— Vous êtes mal habillé, commença-t-il rudement.

— Pas de ma faute, monsieur, riposta le Blondin non sans audace, mes appointements ne me permettent pas de faire plus de toilette.

— C'est juste.

Cependant, j'ai besoin maintenant de vous voir autrement vêtu.

— Oh ! je ne demande pas mieux, j'ai toujours eu un goût prononcé pour l'élégance.

— Nous verrons cela.

Le faux Américain continua d'une voix lente à dessein :

— L'heure est venue où je vais avoir besoin de vous.

— Je suis à votre disposition, monsieur.

— Je vais peut-être faire votre fortune, vous transformer subitement en gentilhomme riche.

Le Blondin stupéfait, ouvrit de grands yeux, parut ne pas avoir bien entendu.

— Moi, moi, un homme chic ! moi riche ?... s'exclama-t-il.

— Oui, si vous êtes assez intelligent pour remplir ce rôle difficile.

— J'essaierai.

— C'est qu'il faut réussir du premier coup.

— Je ferai mon possible.

— Vous devez comprendre que c'est évidemment pour satisfaire à des nécessités personnelles, très impérieuses, que j'agis ainsi.

— Je m'en doute.

— Vous sentez-vous de taille à jouer constamment au rôle sentimental, sans défaillance ?

— Je le crois, affirma le Blondin, se ressaisissant peu à peu.

J'avais eu autrefois l'idée de me faire cabotin.

— Ne plaisantez pas, ce n'est pas l'heure.

Et d'ailleurs, je ne veux pas m'étendre longuement ici sur ce que j'ai à vous dire.

Vous viendrez me trouver ce soir, à mon hôtel, à neuf heures.

Je donnerai des ordres spéciaux pour que l'on vous introduise aussitôt dans mon cabinet de travail, où je vous attendrai.

Vous n'aurez pas à dire votre nom, vous informerez seulement le concierge que vous êtes la personne attendue par M. de Mendoza.

— Bien, monsieur.

— Vous allez quitter tout de suite les bureaux, en prétextant une course pour mon service personnel.

Ensuite vous vous rendrez dans un magasin des boulevards, où vous achèterez de quoi vous vêtir avec plus de correction.

Cependant, pas de choses voyantes, n'est-ce pas ?

Il faut être simple et sobre, comme il convient à un jeune homme peu fortuné.

Je vais vous avancer 200 francs pour couvrir ces premiers frais.

Puis don José ouvrit le tiroir de son secrétaire, y prit deux billets de banque et les tendit à son interlocuteur, de plus en plus stupéfait.

— A ce soir, lui dit-il ensuite, et surtout je vous recommande la discrétion la plus absolue.

— Je serai muet, affirma le Blondin.

Et le faux Américain lui ayant ouvert la porte, il sortit du cabinet machinalement, marchant comme en rêve.

Il avait absolument besoin de se ressaisir, tout étourdi par l'imprévu de l'aventure étrange qui s'offrait.

Mais il cherchait en vain à deviner quels mobiles puissants et mystérieux pouvaient inciter don José à se servir de lui.

— Bast, conclut-il au bout d'un instant, je comprendrai mieux ce soir, très probablement.

Allons d'abord nous frusquer en prince, comme le veut le patron.

Aussitôt il se dirigea vers l'un des grands magasins de confections situés sur les boulevards.

Une heure plus tard, il en sortait très correctement vêtu d'un complet noir, d'un pardessus bleu marine foncé, et coiffé d'un chapeau de feutre.

A neuf heures du soir, il sonnait à la grille de l'hôtel de Mendoza.

Le portier de l'hôtel, prévenu, lui demanda :

— Etes-vous la personne attendue par M. de Mendoza ?

— Oui, à neuf heures.

— C'est bien, entrez.

Puis un domestique parut en haut du perron.

— Conduisez monsieur, cria le cerbère, c'est la personne attendue.

Le valet de chambre, raide et gourmé, examina d'un coup d'œil rapide et exercé la mise du visiteur et dit seulement :

— Par ici.

Et prenant les devants, il le guida vers le cabinet de travail de son maître.

Le Blondin pénétra dans la vaste pièce qu'il connaissait déjà, et se trouva devant don José de Mendoza.

Celui-ci s'était levé de son fauteuil pour l'examiner des pieds à la tête, avec une attention [illegible].

— C'est bien, fit-il au bout d'un moment, asseyez-vous.

Puis il vint à la porte, [illegible], fit retomber les [illegible] et reprit sa place à son bureau.

— Avant de vous dire [illegible] de vous, commença-t-il, vous ne serez pas [illegible] si que je prenne d'élémentaires précautions.

— Naturellement, répondit le Blondin, sans essayer de deviner où l'autre allait en venir.

— Et que j'exige des garanties de votre part.

— [illegible] quelles garanties vous pourriez me demander, je ne possède absolument rien.

— Attendez un peu, je vais m'expliquer.

Puis don José s'interrompit et se mit à écrire rapidement sur un feuillet de papier blanc.

Il rédigea ainsi une dizaine de lignes.

Lorsqu'il eut terminé, il tendit le papier à son interlocuteur en disant :

— Lisez cela tout haut, vous le recopierez ensuite sur une feuille blanche et vous signerez.

Le Blondin commença :

« Je, soussigné, Ernest Patrix, surnommé le Blondin, déclare et reconnais avoir été surpris en flagrant délit de vol avec effraction, le 23 novembre [illegible], dans le cabinet de travail de don José de Mendoza, en son hôtel de l'avenue des Champs-Elysées, 105 ».

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA [illegible]
[illegible] Rue [illegible], Lille